AR CONTROLE DE LEGALITE : 073-217301977-20220207-2022 02 017-DE

en date du 21/02/2022 ; REFERENCE ACTE : 2022 02 017

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

DEPARTEMENT DE LA

SAVOIE

Nombre de conseillers: 15

En exercice: 13 Présents: 9 Votants: 11 Pouvoirs: 2

11 Pour Contre 1 Abstention

Date de convocation :

02/02/2022

Date d'affichage:

14/02/2022

CONSEIL MUNICIPAL L'an deux mil vingt- deux,

Le sept février,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline CROSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, et Marie-Neige

POCCARD-CHAPUIS.

Messieurs Thierry ARSAC, Romain GIACHINO, Jean-Pierre GIACHINO, Benoît

RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés:

Madame Céline COMBAZ (pouvoir à G. VILLIBORD), Monsieur François POCCARD-MARION (pouvoir à M. FAVRE); Messieurs Stéphane BLUM et Bemard PRAIZELIN

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2022/02/017: Subvention Dotation d'Equipement des territoires Ruraux (DETR) pour la sécurisation de l'école de

Monsieur le Maire expligue au conseil municipal que la Commune de Peisey-Nancroix souhaite entreprendre des travaux de sécurisation de l'école du village.

Cette délibération modifie la délibération n°2022/01/008 du conseil municipal du 10 janvier 2022 relative à la Demande de subvention pour la sécurisation de l'école de de Peisey au titre de la DETR 2022.

Ces travaux peuvent faire l'objet du versement d'une subvention de la part de l'Etat, dans le cadre de la D.E.T.R. 2022 (Dotation d'Equilibre des Territoires Ruraux).

Le tableau ci-après présente le montant prévisionnel des travaux :

Sécurisation de l'école de Peisey-Nancroix	Montant HT
Sécurisation de l'école	15 375,00 €
Couverture des escaliers	20 000,00 €
Estimation montant total des travaux HT	35 375,00€

Le montant total de l'opération est estimé à 35 375,00 €.

Le plan de financement est le suivant :

- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) : 10 612,50 € (30% du projet)
- FDEC Savoie: 5 306,25 € (15% du projet).
- Auto-financement par le budget de la commune à la section d'investissement : 19 456.25 € (55% du projet).

Monsieur le maire demande également l'autorisation d'effectuer les travaux avant la décision d'octroi de ladite subvention.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 073-217301977-20220207-2022_02_017-DE en date du 21/02/2022 ; REFERENCE ACTE : 2022_02_017

Après exposé et en avoir délibéré,

le Conseil Municipal,

- APPROUVE l'exposé de Monsieur le Maire.
- MODIFIE la délibération n°2022/01/008 du conseil municipal du 10 janvier 2022.
- AUTORISE Monsieur le Maire, à solliciter, auprès de l'Etat, dans le cadre de la D.E.T.R., l'aide nécessaire aux travaux de sécurisation de l'école.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente,
- DEMANDE l'autorisation de pouvoir démarrer les travaux avant d'obtenir une décision sur la subvention et sans en perdre le bénéfice.
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer les pièces s'y rapportant.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme:

Le Maire.

Guillaume VILLIBORD